



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Activités sectorielles 2010-11**Objet, durée et composition des réunions
qui auront lieu en 2010-11****Atelier tripartite chargé d'élaborer et d'adopter
des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur
portuaire – Nouvelles propositions du Bureau**

1. En mars 2009, le Conseil d'administration a décidé qu'un atelier tripartite de trois jours, chargé d'élaborer et d'adopter des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire, se tiendrait à Genève fin 2011¹. Cet atelier serait composé de six participants employeurs, de six participants travailleurs et de représentants des gouvernements intéressés et serait chargé d'examiner un projet de directives élaboré par le Bureau, en consultation avec les mandants, de même qu'un rapport résumant leurs commentaires.
2. Les travaux préparatoires ont commencé en 2009 et ont consisté notamment en des consultations informelles avec les mandants, les organisations et les institutions internationales compétentes et les unités concernées du BIT. Des consultations ont notamment eu lieu par l'intermédiaire d'un groupe de travail informel d'experts constitué en janvier 2010 pour guider l'élaboration du projet de directives, conformément à la décision du Conseil d'administration. Durant les travaux préparatoires, il est clairement apparu que les effets de cette activité seraient plus importants que prévu car il s'agirait des premières directives sur la formation dans le secteur jamais mises au point par l'OIT à travers un processus tripartite qui pourrait servir de modèle plus tard à tout développement similaire. Les partenaires sociaux ont de surcroît estimé que ces directives auraient un impact significatif sur l'avenir du secteur portuaire.
3. Le Bureau propose donc, à la place d'un atelier tripartite de trois jours, qu'une réunion sectorielle tripartite d'experts de quatre jours soit organisée. La composition, telle que décidée en mars 2009, passerait à cinq experts gouvernementaux, cinq experts des employeurs et cinq experts des travailleurs, les représentants des autres gouvernements, employeurs et travailleurs intéressés étant invités en qualité d'observateurs participant à la

¹ Documents GB.304/STM/1, paragr. 18-20, et GB.304/PV, paragr. 216.

réunion à leurs propres frais. L'objet de la réunion tel que décidé par le Conseil d'administration en mars 2009 demeurerait inchangé.

4. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser:

- a) *un changement dans la nature, le titre et la durée de l'Atelier tripartite chargé d'élaborer et d'adopter des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire et l'organisation à la place d'une Réunion tripartite d'experts chargée d'élaborer et d'adopter des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire, devant durer quatre jours en décembre 2011 à Genève;*
- b) *que la réunion soit composée de cinq experts gouvernementaux, cinq experts des employeurs et cinq experts des travailleurs, les représentants des autres gouvernements, employeurs et travailleurs intéressés étant invités en qualité d'observateurs participant à la réunion à leurs propres frais.*

Genève, le 5 février 2010.

Point appelant une décision: paragraphe 4.